

ALLÉGÉ, SPÉCIALISÉ

**La réforme
du bac
en vue**

Page 4

Quotidien d'information indépendant - N° 8478 – Lundi 26 janvier 2026 - Prix : 10 DA

EN CONSEIL DES MINISTRES
**Le Président Tebboune félicite
les Verts, les supporters et la diaspora**



© Photo : D.R

Lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée, hier, dimanche, le Président Abdelmadjid Tebboune a chargé le ministre des Sports de transmettre ses plus chaleureuses félicitations à l'équipe nationale et à son staff technique, dirigé par l'entraîneur Vladimir Petkovic, et de leur souhaiter plein succès dans les compétitions à venir, notamment la Coupe du monde. [Lire en page 3](#)

AMENDEMENT TECHNIQUE DE LA CONSTITUTION ET DE LA LOI ORGANIQUE DU RÉGIME ÉLECTORAL

Des réformes éclairées venues conforter l'Etat de droit

Page 2



COUPES
INTERCONTINENTALES
**L'USMA
confirme,
la JSK
patine...**

Page 16



CAMPAGNES DE
DÉSINFORMATION
CONTRE L'ALGÉRIE
**La classe
politique
nationale
condamne**

Page 3

BOUAMAMA :

«Les journalistes intéressés par les questions éducatives appellés à s'adapter aux exigences de développement du système éducatif».

Le ministre de la Communication, Zoheir Bouamama a appelé, samedi, la presse nationale spécialisée dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement à s'adapter avec professionnalisme aux exigences de la nouvelle phase, en adéquation avec les objectifs ambitieux fixés par les pouvoirs publics pour promouvoir la qualité de la performance scolaire. Dans son allocution à l'ouverture d'une journée de formation au profit des journalistes intéressés par les questions éducatives, organisée au siège du ministère de la Communication, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, à l'occasion de la Journée internationale de l'éducation, M. Bouamama a souligné que la presse nationale spécialisée dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, qui a accompagné ce secteur sensible dès le début, est appelée aujourd'hui à s'adapter aux exigences de la nouvelle phase avec un haut professionnalisme en adéquation avec les objectifs ambitieux fixés par les pouvoirs publics.

Amendement technique de la Constitution et de la loi organique du régime électoral

Des réformes éclairées venues conforter l'Etat de droit

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a affirmé, avant-hier à Alger que les projets d'amendement technique de la Constitution et de la loi organique relative au régime électoral, participant de la doctrine de l'Algérie nouvelle axée sur la véritable moralisation de la vie publique, à travers le renforcement de la transparence et l'amélioration des mécanismes d'application des textes, contribuant ainsi à la construction d'un rempart juridique solide et au renforcement de la stabilité des fondements de la Nation, dans un Etat fort et pionnier, tout en renforçant la confiance des citoyens dans les institutions.

«Ces réformes, éclairées, sont venues conforter l'Etat de droit», a-t-il indiqué. Intervenant à l'ouverture des travaux de la conférence nationale sur les projets d'amendement technique de la Constitution et de la loi organique relative au régime électoral, organisée au Palais des Nations (Club des Pins), le Premier ministre a assuré que ces réformes sont venues renforcer les institutions de l'Etat, garantir les libertés et les droits, approfondir la dynamique politique, renforcer le rôle de la société civile et créer un équilibre entre les prérogatives. De même, a-t-il poursuivi, qu'elles ont contribué à garantir l'indé-



Evoquant les amendements proposés à la loi organique relative au régime électoral, le Premier ministre a assuré qu'ils visent à améliorer le cadre organisationnel de l'opération électorale et à renforcer sa crédibilité davantage, de manière précise et intégrée. (Photo: D.R.)

pendance des organes de contrôle et à renforcer le rôle des instances consultatives. «Ces amendements visent à renforcer l'efficacité des institutions, dans le cadre de la complémentarité fonctionnelle constructive dans un Etat démocratique et social fondé sur les constantes nationales et les principes consacrant les droits et les libertés, et contribuant au renforcement de la confiance et à la consolidation de la stabilité des institutions», a-t-il dit.

Rappelant que la Constitution de 2020, initiée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, constitue une étape historique, un acquis pour la Nation et un important vecteur de renforcement du processus démocratique, Sifi Ghrieb a précisé que les amendements techniques ont vocation à renforcer l'efficacité des institutions dans le cadre de la complémentarité fonctionnelle constructive dans un Etat démocratique et social fondé sur les constantes nationales et les prin-

cipes consacrant les droits et les libertés et contribuant au renforcement de la confiance et à la consolidation de la stabilité des institutions.

«L'amendement technique de la Constitution constitue un outil constitutionnel qui vise à renforcer la structure et la cohérence des textes, à combler les lacunes révélées par la réalité du terrain et à neutraliser les ambiguïtés et les contradictions qui pourraient surgir lors de l'exécution des dispositions», a-t-il ajouté.

Faisant remarquer que ces réformes ont également donné lieu à la création de nouvelles instances contribuant à l'amélioration de la qualité des services et à d'autres acquis, le Premier ministre a expliqué que l'objectif principal de l'amendement, purement technique, de la Constitution est de préciser certaines dispositions procédurales et certains détails pratiques et de combler les lacunes révélées par la réalité du terrain, tout en renforçant l'étroite cohésion entre les textes constitutionnels et l'espace législatif, sans que ces points techniques ne touchent à l'essence des constantes nationales ou aux principes constitutionnels en place.

«Cette démarche traduit l'engagement de l'Etat à adopter une approche juridique minutieuse fondée sur la stabilité et la continuité», a-t-il ajouté. Faisant savoir que cette démarche intervient conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a insisté sur la nécessité d'étudier minutieusement toutes les approches relatives aux amende-

Abdelkrim Benmabrek, SG du FLN :

«Cette conférence traduit l'engagement du chef de l'Etat à ancrer la culture du dialogue»

Participant à la conférence consacrée aux projets d'amendement technique de la Constitution et de la loi électorale organisée, avant-hier samedi, au Palais des nations à Alger, le secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), Abdelkrim Benmabrek a estimé que cette rencontre a été marquée par la franchise et a traduit l'engagement du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à ancrer la culture du dialogue et de la concertation permanente, et à renforcer le partenariat entre les pouvoirs publics et les partis politiques.

Précisant, dans une déclaration à l'APS, que son parti a présenté, à cette occasion, de nombreuses propositions tenant compte des exigences de la prochaine étape, Abdelkrim Benmabrek a salué, à l'occasion, l'esprit de responsabilité dont ont fait preuve les différentes formations politiques qui ont participé à la conférence. Lesquelles, a-t-il dit, ont salué les conclusions de cette rencontre, à même de consacrer une approche de dialogue et de concertation et de renforcer le processus démocratique.

Pour sa part, le SG du Rassemblement national démocratique (RND), Monder Bouden, a salué le courage des institutions de l'Etat à ouvrir la voie au dialogue, afin de remédier aux insuffisances relevées lors de l'application de la Constitution de 2020. «Les

échanges entre les pouvoirs publics et les partis politiques ont été riches», a-t-il indiqué à l'APS. Faisant remarquer que le RND avait écouté avec attention les propositions relatives à l'amendement technique de la Constitution et à la loi électorale, qu'il a qualifiées de logiques. De son côté le président du Front El-Moustaqbal, Fateh Boutbig, a estimé que cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des réformes engagées par le président de la République, lesquelles traduisent son engagement à associer les partis politiques à l'élaboration des lois régissant la vie politique. «Les points proposés sont importants et ne portent pas atteinte à l'essence de la Constitution», a-t-il dit.

Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelali Hassani Cherif, a, quant à lui, considéré cette conférence comme une occasion pour s'orienter vers une réforme politique profonde contribuant au renforcement de la stabilité et servant les intérêts de la patrie dans cette conjoncture sensible que traverse le pays, tandis que le premier secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), Youcef Aouchiche, a exposé les principales propositions formulées par sa formation politique concernant les deux projets, notamment la loi organique portant régime électoral, lesquelles visent à réformer la gouvernance du système électoral.

Rabah M.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Zerrouki nommé membre du Conseil africain

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a pris part à la première réunion d'installation du Conseil africain de l'intelligence artificielle relevant de l'Alliance "Smart Africa", dans le cadre de sa nomination en tant que membre de ce Conseil continental de haut niveau, indique, samedi, un communiqué du ministère. «Cette réunion, à laquelle le ministre a participé, par visioconférence, a rassemblé des ministres et des experts de différentes régions du continent africain, précise le communiqué», soulignant que cette nomination a été faite parmi «226 personnalités éminentes, dont 54 ministres, le Conseil étant composé de 15 membres uniquement».

SANTÉ

Début de la 3^e et dernière phase de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite

La troisième et dernière phase de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite a débuté, dimanche, et prendra fin samedi prochain, indique un communiqué du ministère de la Santé. «La troisième phase de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite, qui s'est étalée du 25 au 31 janvier courant, consiste à administrer une dose complémentaire injectable du vaccin antipoliomyélite inactivé (VPI), dans le cadre de la poursuite de la stratégie nationale de prévention sanitaire et de renforcement de l'immunité individuelle et collective chez les enfants», précise la même source.

REPÈRE

Boualem Boualem :

«Un apport qualitatif pour renforcer l'efficacité des pouvoirs et des institutions constitutionnelles»

Le directeur de Cabinet de la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, a indiqué, samedi à Alger, que l'amendement technique de la Constitution constituait un apport qualitatif à même de renforcer l'efficacité des pouvoirs et des institutions constitutionnelles, tout en garantissant une meilleure protection des droits et des libertés.

Dans une allocution prononcée lors d'une conférence nationale sur les projets d'amendement technique de la Constitution et de la loi organique relative au régime électoral, M. Boualem Boualem a précisé que «les amendements techniques annoncés auparavant par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, constituent un apport qualitatif visant à renforcer l'efficacité des pouvoirs et des institutions constitutionnelles et à garantir davantage de protection des droits et des libertés».

Dans ce contexte, le directeur de Cabinet de la Présidence de la République a passé en revue les principales réformes démocratiques introduites par la Constitution du 1^{er} novembre 2020, initiée par le président de la République et plébiscitée par le peuple algérien.

L'amendement constitutionnel constitue un outil répondant aux exigences et changements actuels, tandis que l'amendement technique de la Constitution «est un instrument d'habilitation constitutionnelle visant à combler les lacunes constitutionnelles, en vue de traiter les ambiguïtés ou les contradictions entre les textes qui surgissent lors de leur application effective», a-t-il précisé.

Enfin, évoquant les amendements proposés à la loi organique relative au régime électoral, le Premier ministre a assuré qu'ils visent à améliorer le cadre organisationnel de l'opération électorale et à renforcer sa crédibilité davantage, de manière précise et intégrée.

Tout en consacrant, a-t-il dit le principe de l'égalité des chances et en garantissant la transparence de toutes les étapes du scrutin, depuis la préparation jusqu'à la proclamation des résultats, en vue de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions élues.

Rabah Mokhtari

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

En Conseil des ministres

Le Président Tebboune félicite les Verts, les supporters et la diaspora

Lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée, hier, dimanche, le Président Abdelmadjid Tebboune a chargé le ministre des Sports de transmettre ses plus chaleureuses félicitations à l'équipe nationale et à son staff technique, dirigé par l'entraîneur Vladimir Petkovic, et de leur souhaiter plein succès dans les compétitions à venir, notamment la Coupe du monde.

Le Président a également adressé ses salutations les plus sincères aux supporters algériens, en particulier à la diaspora algérienne, venus des quatre coins du monde pour soutenir l'équipe nationale lors de sa participation à la Coupe d'Afrique des Nations, saluant leur patriotisme et leur soutien indéfectible.

Par ailleurs, le Président a chargé le Premier ministre d'assurer un suivi rigoureux et concret de la mise en œuvre des décisions du Conseil des ministres et du Gouvernement, insistant sur le fait que l'efficacité de l'action gouvernementale est directement liée à la mise en œuvre effective des décisions sur le terrain.

Sur le plan économique, le Président Tebboune a souligné la nécessité de lancer le projet de mine de zinc et de plomb de Bouda-Amizour d'ici mars 2026, compte tenu de son importance stratégique pour la création d'emplois et pour ses retombées



Le Président Tebboune a affirmé que le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture est un impératif national et une priorité. (Photo : D.R)

économiques et sur le développement pour la région et l'économie nationale.

Concernant l'avancement du projet de chemin de fer minier pour la ligne reliant Bled El Hadba, Oued El Kebr et le port d'Annaba, le Président a affirmé que l'investissement de l'État dans le secteur minier vise à établir de nouveaux piliers et ressources pour l'économie nationale dans les phases à venir et au bénéfice des générations futures.

Le Président a chargé le ministre des Travaux publics de présenter un rapport d'avancement

mensuel sur ce projet, insistant sur la nécessité d'achever les travaux d'ici fin 2026 et de rendre la ligne opérationnelle au plus tard au premier trimestre 2027, afin d'accroître la capacité de production d'engrais de l'Algérie. Le Président a chargé le Gouvernement d'assurer un suivi quotidien du projet et de lever tous les obstacles, afin que les travaux se déroulent au rythme maximal et sans interruption. Concernant le quai minier dans le cadre de l'extension du port d'Annaba, le Président a ordonné la coordination entre les ministères des Travaux

publics, de l'Intérieur et des Transports, ainsi qu'avec le partenaire étranger, afin d'accélérer le rythme et d'achever le projet d'ici fin 2026, conformément à la stratégie de transformation économique et d'émancipation des hydrocarbures. Concernant la feuille de route 2026 pour la pêche, le président de la République a affirmé que le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture est un impératif national et une priorité, compte tenu de son importance pour le renforcement de la sécurité alimentaire.

Il convient donc de redoubler d'efforts pour accroître la production. Le Président a demandé que la Fédération des pêcheurs soit consultée et que toutes les décisions relatives à ce secteur soient prises en concertation avec elle. Il a également chargé le ministre de l'Agriculture, en matière de reboisement, d'adopter une mécanisation moderne afin d'accroître la production d'arbres fruitiers et de privilégier la plantation d'arbres à forte rentabilité, tels que l'arganier. Au plan social, le président de la République a décidé de subventionner les frais du Hadj pour cette saison à hauteur de 10 millions de centimes par pèlerin algérien, ramenant le coût total à 82 millions de centimes au lieu de 92 millions. Cette mesure vise à alléger la charge financière des citoyens et à leur permettre d'accomplir ce devoir religieux dans de meilleures conditions.

Lakhdar A.

Organne stratégique de haut niveau pour moderniser l'agriculture

Sifi Ghrieb installe le Conseil national de la mécanisation agricole

Ce Samedi et au siège du Palais du Gouvernement à Alger, le Premier ministre, Sifi Ghrieb a procédé à l'installation du Conseil national de la mécanisation agricole (CNMA), conformément aux consignes du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Une inauguration du Conseil national de la mécanisation agricole qui s'inscrit dans le cadre des efforts visant à moderniser le secteur agricole et à renforcer ses capacités.

Président la cérémonie de l'installation du nouveau Conseil national de la mécanisation agricole, le Chef du Gouvernement, Sifi Ghrieb a déclaré que l'inauguration du CNMA, voire cet organe stratégique de haut niveau, vise à structurer, moderniser et développer, encore plus mieux, la mécanisation du vaste secteur agricole.

La création du CNMA est un plan purement stratégique, a fait observer le Premier ministre lors de sa présence d'une réunion d'inauguration, ce samedi, avec le staff gouvernemental. La création du CNMA à pour objectif principal de rendre le secteur agricole encore plus performant et capable de répondre aux besoins nationaux, à la souveraineté nationale et au-delà même, voire à l'exportation en masse des produits agricoles algériens vers le monde.

« Il s'inscrit dans le cadre des efforts visant à moderniser le secteur agricole et à renforcer ses capacités de production en mettant du matériel agricole à la disposition des exploitations agricoles », a indiqué, ce dimanche, un communiqué des services du Premier ministre. Le même communiqué a expliqué que « le Conseil national de la mécanisation agricole, installé ce samedi, est composé des représentants des secteurs concernés, ainsi que des as-

sociations professionnelles d'agriculteurs et des opérateurs économiques locaux producteurs de matériel agricole ». Dans ce cadre, le Premier ministre a donné des instructions pour « doter ce Conseil d'un Plan d'action, prévoyant notamment le recensement complet des besoins des agriculteurs en matériel agricole, en tenant compte des spécificités de chaque filière agricole et en veillant à identifier les besoins prioritaires liés aux saisons agricoles 2025-2026 et 2026-2027 afin d'en garantir la réussite », lit-on dans ledit communiqué. Au cours de cette installation, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a également indiqué que le Plan d'action doit mettre en place « les mesures nécessaires au renforcement et à la diversification de la production locale de matériel agricole afin de répondre aux besoins exprimés, conformément aux normes d'utilisation en vigueur et selon les spécificités de chaque région agricole », ont rapporté les services du Premier ministre. Le communiqué a souligné, par ailleurs, que le Conseil national de la mécanisation agricole prendra en charge « les préoccupations soulevées en matière de renforcement des capacités nationales de maintenance du matériel agricole et de disponibilité des pièces de rechange, à travers la mise en place et le développement d'un réseau national de maintenance du matériel agricole, garantissant l'efficacité dans l'utilisation du parc national de matériel agricole ». Ce Conseil national tiendra des réunions périodiques pour « évaluer l'état de mise en œuvre du Plan d'action et assurer une prise en charge efficace et rapide des besoins identifiés dans le domaine de la mécanisation agricole », conclut le communiqué des services du Premier ministre.

Sofiane Abi

CONDAMNATION
Campagnes de désinformation contre l'Algérie

La classe politique nationale condamne

Au lendemain de la diffusion d'un documentaire mensonger et intoxiqué par la chaîne publique française France 2 contre l'Algérie, une vive réaction de la classe politique et organisations nationales algériennes a été observée depuis. Le Front de libération nationale, le Rassemblement national démocratique (RND), le Front du militantisme national (FMN), le Mouvement El Binaa El-Watani, l'Organisation nationale des journalistes algériens (ONJA) et le Mouvement dynamique des Algériens de France (MOUDAF), ont tous condamnés, ce samedi, l'agression haineuse, hostile et volontaire des médias français visant l'image et les intérêts de l'Algérie. Ainsi, le Front de libération nationale (FLN) a exprimé, dans un communiqué rendu public ce samedi, sa «condamnation absolue et sa vive réprobation des campagnes hostiles flagrantes et systématiques que les médias publics français continuent de mener contre l'Algérie», qualifiant ces agissements de «comportement agressif manifeste qui ne tolère plus ni interprétation ni justification». De son côté, le Rassemblement national démocratique (RND) a exprimé, ce samedi, «son étonnement et son irritation» face à ce qui a été diffusé par la chaîne publique française, qui n'est rien d'autre qu'une «pratique grossière de dénigrement politique et un discours hostile dépassé par le temps et les faits». Pour sa part, le Mouvement El Binaa El-Watani a condamné l'attaque médiatique française contre l'Algérie et ses symboles à travers un contenu médiatique qui, dans son essence, «a, délibérément cherché à ternir l'image de l'Algérie, en reproduisant d'anciennes narrations coloniales par le biais des rédactions qui continuent de porter un regard de tutelle sur l'Algérie, en violation des règles juridiques régissant les médias français». Aussi, le Front du militantisme national (FMN), a estimé, à travers un communiqué diffusé ce samedi, que ce qui a été récemment diffusé sur les chaînes françaises relève de «pratiques visant à redessiner l'image de l'Algérie selon une approche de tutelle rejetée par l'histoire», ajoutant que «l'Algérie exerce aujourd'hui pleinement sa souveraineté et fonde ses choix sur ses propres intérêts». Dans le même sillage, le Mouvement dynamique des Algériens de France (MOUDAF) a fait part de «sa profonde indignation» face à la couverture médiatique française «biaisée ciblant les Algériens», dénonçant «la diffamation délibérée de la réputation des responsables français élus d'origine algérienne ainsi que l'incitation contre les Franco-Algériens, au lieu de reconnaître la communauté algérienne comme un acteur essentiel et un pont naturel pour la coexistence et les relations algéro-françaises». Enfin, l'Organisation nationale des journalistes algériens (ONJA), a condamné avec la plus grande fermeté ce qui a été diffusé par les médias français à travers une émission télévisée qui «n'était en réalité qu'un acte de propagande et d'incitation visant l'Algérie, Etat et peuple», appelant l'ensemble des médias nationaux à «faire face à toutes les campagnes médiatiques portant atteinte aux institutions de l'Etat et aux symboles de la République».

S. Abi

BRÈVE

Textile et habillement :

Salon des marques internationales Made in DZ fin janvier à Alger

Le Salon des marques internationales du textile et de l'habillement fabriquées en Algérie (International Brands Exhibition Made in DZ) sera organisé les 30 et 31 janvier à Alger, sous l'égide du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, a indiqué, samedi, un communiqué du ministère. Cette manifestation vise à présenter les produits de marques internationales fabriquées en Algérie et commercialisés sur les marchés national et international, précise la même source. L'organisation de cet événement, qui s'inscrit dans le cadre de la politique du secteur visant à localiser les marques commerciales internationales, verra la participation de plusieurs marques internationales et nationales des domaines du textile et de l'habillement.

Le Salon constituera également un espace professionnel pour présenter les expériences dans le domaine de la production sous marques internationales et promouvoir les exportations de ces produits vers les marchés étrangers, notamment africains, sous le label «Made in Algeria».

Agence

Allégé, spécialisé

La réforme du bac en vue

A la mémoire de Abderrahmane Rebah (25 janvier 1949 - 5 août 2020)

En Algérie, le baccalauréat est dans l'actualité quasiment tout le temps, et pas seulement quand il constitue, en fin d'année scolaire, l'événement national majeur, source de stress pour les candidats et de tourment pour leurs parents. Sa réforme est en permanence à l'ordre du jour.

Le ministre de l'Education nationale en a parlé, à nouveau, tout récemment. La réforme du bac est annoncée pour la rentrée prochaine, donc pour la session 2027, sur la base de changements profonds qui seront apportés aux contenus des programmes scolaires. Les détails de cette opération pilotée par la Commission nationale de la qualité de l'enseignement ne sont pas encore connus mais, cette fois, c'est la volonté d'alléger le bac, pour le rendre plus performant, qui est perceptible à travers les bribes d'informations données par les médias.

On parle de suppression progressive des matières non essentielles, d'adaptation aux transformations cognitives et technologiques modernes, de recentrage sur les matières essentielles, de préparation aux métiers de demain, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de la nanotechnologie... Révélateur de cette orientation : l'ouverture envisagée d'une filière dans l'enseignement secondaire, axée sur la spécialité en informatique, technologies numériques et systèmes d'information.

Dans l'immédiat, la priorité est à l'organisation de la session de juin 2026. Les inscriptions, a-t-on appris, se sont déroulées via le système d'information du ministère et les sites web de l'Office national des examens et concours (ONEC), « sans soumettre aucun dossier papier », précise-t-on. Chaque candidat au bac a son compte personnel (nom d'utilisateur, mot de passe) qui sert au paiement des droits d'inscription, à la révision des données, au retrait des convocations et à la consultation des résultats. Les droits d'inscription sont réglés uniquement via le service de paiement électronique avec la carte monétique Edahabia d'Algérie Poste, en utilisant le compte du candidat.

« L'organisation d'un examen comme le Bacca- lauréat n'est pas une affaire banale », faisait remarquer feu Abderrahmane Rebah, qui a pu observer minutieusement cette épreuve scolaire sous tous ses aspects, à partir de sa position de cadre supérieur au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, entre 1981 et 2004, et plus tard, en 2008 et 2009, au ministère de l'Education nationale. Son centre d'intérêt principal, qui était l'université et l'enseignement supérieur en général, l'a amené à regarder en amont de ce palier, la « porte d'entrée », c'est-à-dire le Bac dont il deviendra un véritable spécialiste.

Aux origines du bac

Abderrahmane Rebah a travaillé sur "l'histoire du Baccalauréat en Algérie de 1962 à 2007", pour préparer une communication qu'il a présentée à un colloque consacré au Bac, tenu les 14, 15 et 16 mai 2008 à Lille (France). Soucieux d'établir la « traçabilité » du Bac algérien, il est allé aux origines de son introduction en Algérie, dans les années 1850, durant la période coloniale, pour remonter jusqu'à la session de 1961, la dernière avant l'indépendance. Ce survol lui a permis de traiter les statistiques disponibles, pour en tirer le nombre total d'élèves reçus au Baccalauréat en Algérie, de 1881 à 1961 : environ 133.200 dont, au plus, 4.000 bacheliers musulmans soit 3%. Pour une population estimée en 1960 à neuf millions de musulmans et un million d'Européens.

« Les gouverneurs généraux, qui avaient la haute direction du service de l'enseignement des indigènes, beaucoup plus enclins à défendre les intérêts de la colonisation, ont



C'est la volonté d'alléger le bac, pour le rendre plus performant, qui est perceptible à travers les bribes d'informations données par les médias. (Photo : D.R.)

freiné l'élargissement de la scolarisation des enfants indigènes en réduisant voire en bloquant le financement des écoles qui leur étaient destinées », explique Abderrahmane Rebah. Il se réfère à Charles-Robert Ageron, historien français, qui note qu'en 1939-1940, la situation est aggravée par un taux d'occupation de 90 élèves par classe » dans des locaux bien souvent vétustes qu'on appelait des « écoles gourbis ». Abderrahmane Rebah constate que le taux de scolarisation des enfants musulmans passe de 8% en 1944 à 12,75%, en 1954, et à 14,6 % en 1957 pour atteindre les 18% en 1958. Pour 1962, il cite les chiffres donnés par Guy Pervillé (La "francisation" des intellectuels algériens : histoire d'un échec ?) : 30 % pour les enfants musulmans, quasiment 100% pour les enfants européens. « Quant aux bacheliers musulmans, ajoute-t-il, déterminer leur nombre ne peut être que très approximatif basé sur des estimations à partir de données recoupées. Un travail de fouilles (au sens archéologique), patient et certainement de longue haleine mériterait d'être fait ».

En combinant les indications de Guy Pervillé,

Dans l'immédiat, la priorité est à l'organisation de la session de juin 2026. Les inscriptions, a-t-on appris, se sont déroulées via le système d'information du ministère et les sites web de l'Office national des examens et concours (ONEC), « sans soumettre aucun dossier papier », précise-t-on.

historien français, et les données des Archives nationales, il arrive à une estimation : « de 1879-1880 à 1914-1915, 80 élèves musulmans ont réussi à décrocher le Baccalauréat ». Rapportée au total cumulé des bacheliers de 1880 à 1915, soit 9945, il en tire un taux insignifiant de 0,8 % représenté par la part des bacheliers musulmans.

Commentant ces chiffres, Abderrahmane Rebah souligne que « quelle que soit l'importance du nombre, le mérite revient avant tout aux enseignants musulmans « éclairés », émancipateurs qui, par leur travail patient, ont réussi à vaincre les tabous et préjugés de leurs coreligionnaires, et aux enseignants français particulièrement ceux venus de métropole, animés d'un esprit humaniste et diffuseurs des idées de progrès dont la mission d'enseigner, relevait du militantisme face au rejet et à la haine des colons ». Il rappelle que « ce sont ces bacheliers qui fourniront les effectifs de la mince élite de l'Etat indépendant ».

Arrive l'indépendance en 1962 qu'il caractérise « comme une année particulière dans l'histoire du Baccalauréat ». Cet examen fait alors l'objet « d'une mobilisation conjointe des autorités algériennes et françaises », écrit-il. Il s'agit de permettre de passer leurs examens en octobre 1962, aux 12.500 candidats (Algériens et Européens) dont l'année scolaire 1961-1962 a été perturbée par le déchaînement aveugle et criminel de l'OAS (Organisation de l'armée secrète, de tendance néonazie, créée par les fanatiques de l'Algérie française). Le 1^{er} octobre 1962, les épreuves écrites de la session spéciale du Bac sont organisées sur la base d'un texte réglementaire français, l'arrêté du 30 juillet 1962. Ils sont 3.000, majoritairement Algériens, à passer les épreuves en Algérie (les candidats européens étant partis avec leurs familles s'installer en France) ; Henri Gautier, Recteur d'Alger depuis mars 1962, annonce qu'environ 1.200 ont réussi à l'examen et se sont inscrits à l'Université d'Alger.

La fraude en 1992 et en 2016

La communication de Abderrahmane Rebah sur le Bac algérien présentée au colloque de Lille a été résumée dans une contribution intitulée "Le baccalauréat en Algérie, un parcours heurté et inachevé", publiée dans El Watan du 15 septembre 2016, peu de temps après la fraude high tech qui a frappé la session de juin du Bac de la même année.

A ce propos, dans une synthèse de ses articles parus dans la presse, il fait remarquer que « la réussite à tout prix, incite à recourir à la fraude. Cette pratique est d'un usage ancien (la tricherie comme le copiage, la communication entre candidats etc... les élèves l'apprennent à l'école dès leur plus jeune âge). Cependant, longtemps la discrétion était de rigueur. Les fraudes, lorsqu'elles étaient avérées, n'étaient ni ébruitées ni véritablement sanctionnées. Les autorités se pressaient de démentir les cas, les qualifiant de « rumeurs ». Mais le phénomène a atteint de telles proportions que force est aux autorités de les reconnaître, de les déclarer et de les sanctionner ou même de les pardonner ». Il notait que, « face à l'ingéniosité des tricheurs et à l'utilisation des outils technologiques modernes et sophistiqués, chaque ministre mettra en œuvre un plan anti-triche, allant du renforcement des personnels de surveillance jusqu'à l'installation de brouilleurs téléphoniques et pourquoi pas, couper la connexion internet ». On sait que les autorités en sont arrivées aux poursuites judiciaires et à des peines d'emprisonnement pour les fraudeurs aux examens et leurs complices.

Abderrahmane Rebah signale la particularité de l'Algérie : « La fuite de sujets généralisée est orchestrée par des commanditaires dont l'objectif est, en s'attaquant au maillon sensible, le baccalauréat, de déstabiliser la société. Un « sale » complot, qui prend en otage l'avenir

de centaines de milliers d'élèves. Une humiliation portée aux milliers d'enseignants qui œuvrent avec abnégation, au prix de grands sacrifices, pour conduire leurs élèves jusqu'au sommet de la réussite. Une opération destinée à salir l'image de l'Algérie. Tel est le cas en 1992 et 2016 ».

Il rappelle la fraude nationale spectaculaire au Bac en juin 1992. La fuite des sujets, rapportée par la presse dès le 2^{ème} jour des épreuves, avait été assimilée à un complot politique : « Les sujets étaient exhibés dans la rue, distribués devant les centres d'examen et même affichés aux portes des salles d'examen, dans une ambiance d'insécurité totale ».

« Les examens, rappelle-t-il encore, n'ont été repassés que pour certaines matières dans trois villes, placés sous la « haute surveillance » des policiers et des gendarmes. Malgré la fraude généralisée et le rachat, le taux d'admis n'est que de 22% ».

La mention, sinon rien

Insensiblement, un changement s'opère : « Confrontés à la dure réalité du marché du travail et aux conditions sévères d'accès aux filières "valorisantes" qu'offre l'Université, les candidats ne se contentent plus d'avoir le baccalauréat mais ciblent la mention bien ou plus. Du « Bac, sinon rien » on passe à « la mention assez bien ou plus, sinon rien », fait remarquer Abderrahmane Rebah. Il observe que « des bacheliers n'ayant pas obtenu les notes qui leur ouvrent l'accès aux filières de leur choix, n'hésitent pas à repasser le baccalauréat deux ou trois fois et même plus ».

Autres faits notables : le nombre de bacheliers admis avec mention assez bien et plus fait un bond remarquable ; la volonté de réussir est plus marquée chez les filles. Conséquence directe : « Des parents se saignent pour payer des enseignants pour des cours supplémentaires dans les matières essentielles. Si bien qu'un véritable enseignement "parallèle" se développe avec toutes les déviations qui l'accompagnent ». C'est l'aubaine pour « des enseignants qui font des cours de soutien leur tâche principale et leur présence au lycée la tâche accessoire ».

L'épreuve de feu

Abderrahmane Rebah analyse le Bac algérien, créé par Décret en décembre 1963, (curieux : en même temps que Sonatrach ! note-t-il) et dont la première session se déroule en juin 1964. Ce Bac, après être passé par une série de réformes, connaît sa première épreuve de feu dans les années 1990 marquées, comme le rappelle, « par une offensive des groupes terroristes islamiques contre tout ce qui a un rapport avec l'école, le lycée, le Baccalauréat. Plusieurs écoliers, lycéens, enseignants, chefs d'établissements sont assassinés. L'institution du Baccalauréat n'est évidemment pas épargnée. Organiser l'examen, surveiller les épreuves, corriger, deviennent des tâches héroïques, soumises aux conditions nationales d'insécurité et de menaces qui pèsent sur les enseignants, les chefs d'établissements et les personnels de l'éducation liés au Baccalauréat. Chaque session du Bac mobilise des centaines de policiers chargés de protéger les centres d'examen contre les menaces terroristes ».

Enfin, à partir d'une synthèse de nombreux articles parus dans la presse algérienne, Abderrahmane Rebah a repris les termes des débats et les interrogations sur le Bac. « Pour certains, écrit-il, il faut supprimer le baccalauréat, un examen obsolète, héritage de la période coloniale, jugé inefficace, dénué de toute substance et coûteux ». Il note le constat et appelle à « se mettre à l'évidence, supprimer le baccalauréat c'est aller vers des diplômes de lycées et à chacun sa réputation ». La valeur du baccalauréat, c'est, écrit-il, son caractère national, « un examen passé au même moment, sur les mêmes sujets, corrigés selon les principes de l'anonymat et de l'impartialité ».

M'hamed Rebah

INFO / EXPRESS

Diffusion par «France 2» de contre-vérités offensantes et provocatrices

Le Chargé d'affaires de l'ambassade de France à Alger convoqué au MAE

Le Chargé d'affaires de l'ambassade de France à Alger a été reçu, ce samedi, au siège du ministère des Affaires étrangères (MAE), consécutivement à la diffusion par la chaîne publique «France 2» de ce qui est abusivement présenté comme un documentaire, mais qui n'est en réalité qu'un tissu de contre-vérités profondément offensantes et inutilement provocatrices», indique un communiqué du ministère. La convocation du diplomate français est intervenue consécutivement à la diffusion par la chaîne publique «France 2» de ce qui est abusivement présenté comme un documentaire, mais qui n'est en réalité qu'un tissu de contre-vérités profondément offensantes et inutilement provocatrices», précise la même source. Il a été fait observer au diplomate français l'extrême gravité de ce qui suit :

Premièrement : La responsabilité d'une chaîne de service public français dans cette véritable agression contre l'Etat algérien, ses institutions et ses symboles. Une agression que cette chaîne publique ne se serait jamais autorisée sans la complicité ou à tout le moins l'assentiment de sa tutelle publique. Deuxièmement : Contrairement à toutes les pratiques et coutumes diplomatiques, la contribution de l'ambassade de France à Alger et celle de l'ambassadeur personnellement à l'animation de cette campagne outrageante menée par cette chaîne publique renforce le sentiment que celle-ci a bénéficié d'une onction de services officiels français. ■

Plus d'un million de candidats inscrits au concours de recrutement des enseignants

Le ministre de l'Education nationale, M. Mohamed Seghir Sadaoui, a révélé, samedi à Alger, l'inscription de 1.065.000 candidats pour concourir à 40.500 postes dans le cadre du concours de recrutement des enseignants. Dans une déclaration à la presse, en marge des travaux d'une journée de formation au profit des journalistes spécialisés dans les questions éducatives, organisée par le ministère de la Communication en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, M. Sadaoui a précisé que «1.065.000 candidats sont inscrits pour concourir à 40.500 postes», soulignant que l'opération de recrutement est soumise à un système numérique intégré garantissant la transparence et l'égalité des chances, à travers la possibilité offerte aux candidats de suivre leurs dossiers et de corriger toute insuffisance dans les délais impartis. ■

20^e Congrès national d'urologie

L'Algérie franchit un cap majeur avec la chirurgie robot-assistée

L'Association algérienne d'urologie a organisé le 20^e Congrès national d'urologie, les 22, 23 et 24 janvier 2026, à l'hôtel El Aurrassi d'Alger. Un événement scientifique de référence qui a réuni plus de 700 urologues, exerçant dans les secteurs public et privé, venus de l'ensemble du territoire national.

Cette 20^e édition s'est distinguée par un programme scientifique riche et de haut niveau, axé sur les dernières avancées, tendances et pratiques innovantes en urologie.

Elle a également été marquée par la participation active d'urologues algériens exerçant à l'étranger, témoignant de la dynamique scientifique et de l'ouverture internationale de la spécialité en Algérie.

Parmi les temps forts du congrès, des écrans géants permettront la retransmission en direct et en parallèle de plusieurs interventions de chirurgie robotique, réalisées depuis des centres de référence en Chine, en Inde et en France.

Une première à cette échelle, offrant aux participants une immersion unique dans les pra-



tiques chirurgicales les plus avancées au monde.

Une avancée majeure pour le système de santé algérien

L'Algérie sera dotée cette année 2026 de plusieurs centres proposant la chirurgie robot-assistée en urologie. Cette évolution majeure permettra au patient algérien de bénéficier, sur le territoire national, d'un plateau technique répondant aux standards internationaux,

réduisant ainsi le recours aux soins à l'étranger. Dans le domaine de la lutte contre le cancer de la prostate, l'introduction de ces nouvelles technologies constitue un progrès décisif. Elle permettra un diagnostic plus précis et une prise en charge chirurgicale optimisée, contribuant à améliorer significativement les résultats thérapeutiques et la qualité de vie des patients.

Chirurgie robot-assistée : un atout au service du patient

Le robot chirurgical est un véritable instrument de haute précision placé entre le praticien et le patient. Piloté par le chirurgien, ce dispositif offre une vision améliorée et des gestes d'une extrême précision, impossibles à atteindre avec les techniques conventionnelles.

Ses avantages sont multiples : Précision accrue des gestes chirurgicaux, moins de complications post-opératoires, diminution de la douleur et des pertes sanguines, rétablissement plus rapide, séjour hospitalier plus court et de meilleurs résultats fonctionnels et oncologiques.

À travers ce 20^e Congrès national, l'Association algérienne d'urologie réaffirme son engagement en faveur de la modernisation de la pratique urologique en Algérie, au bénéfice direct des patients et du système de santé national. ■

INFO / EXPRESS

Une avancée majeure pour le système de santé algérien

L'Algérie sera dotée cette année 2026 de plusieurs centres proposant la chirurgie robot-assistée en urologie. Cette évolution majeure permettra au patient algérien de bénéficier, sur le territoire national, d'un plateau technique répondant aux standards internationaux, réduisant ainsi le recours aux soins à l'étranger. Dans le domaine de la lutte contre le cancer de la prostate, l'introduction de ces nouvelles technologies constitue un progrès décisif. Elle permettra un diagnostic plus précis et une prise en charge chirurgicale optimisée, contribuant à améliorer significativement les résultats thérapeutiques et la qualité de vie des patients.

Chirurgie robot-assistée : un atout au service du patient

Le robot chirurgical est un véritable instrument de haute précision placé entre le praticien et le patient. Piloté par le chirurgien, ce dispositif offre une vision améliorée et des gestes d'une extrême précision, impossibles à atteindre avec les techniques conventionnelles.

Ses avantages sont multiples : Précision accrue des gestes chirurgicaux, moins de complications post-opératoires, diminution de la douleur et des pertes sanguines, rétablissement plus rapide, séjour hospitalier plus court et de meilleurs résultats fonctionnels et oncologiques.

À travers ce 20^e Congrès National, l'Association Algérienne d'Urologie réaffirme son engagement en faveur de la modernisation de la pratique urologique en Algérie, au bénéfice direct des patients et du système de santé national. ■

CNAS d'Oum El-Bouaghi

Campagne de sensibilisation sur la déclaration annuelle 2025

Conformément aux orientations de la direction générale de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés, l'agence de la wilaya d'Oum El-Bouaghi a organisé ce lundi 19/1/2026 au sein de son siège d'Oum El-Bouaghi en présence des acteurs concernés et de la presse locale une campagne médiatique et de sensibilisation relative à la déclaration annuelle des salaires et des travailleurs au titre de l'année 2025.

Placée sous le slogan «Le prélèvement automatique des cotisations de sécurité sociale» un engagement 'numérique et une approche innovante, cette initiative a pour but d'informer les employeurs à l'importance du respect des obligations légales en matière de déclaration et de cotisations sociales tout en mettant en avant les avancées numériques adoptées par la CNAS pour simplifier les procédures administratives et renforcer la transparence.

Ce séminaire a été animé par le nouveau directeur de l'agence CNAS d'Oum El-Bouaghi «K. Aroua», qui après avoir répondu à toutes les questions de la coopération, ce responsable dans son intervention a indiqué que cette rencontre constituera une occasion pour présenter les principaux axes de la campagne, expliquer les mécanismes du prélèvement automatique des cotisations sociales.

Aussi, il a fait savoir que cette campagne a pour objectif principal de toucher le plus grand nombre employeur et de les sensibiliser à l'importance de la déclaration des cotisations de sécurité sociale tout en indiquant les nombreux avantages offerts par les services électroniques développés par la CNAS, notamment le lancement du dispositif du prélèvement automatique des cotisations qui permettra de garantir le respect des délais de paiement de sécurité sociale.

ser les opérations de recouvrement et d'éviter les déplacements des employeurs vers les agences.

Aussi, il a rappelé que la déclaration annuelle doit être effectuée via le portail de déclaration en ligne accessible 24h/24 et 7j/7. À travers cette démarche, la CNAS d'Oum El-Bouaghi invite les employeurs à adhérer massivement aux services numériques et de respecter les délais réglementaires.

En conclusion la CNAS réaffirme son engagement en faveur de la modernisation de ses services et à renforcer la protection sociale au bénéfice des travailleurs et des employés a conclu l'intervenant. En somme, c'est une journée pleinement réussie disent les participants.

A. Remache

Nord-est de la Syrie

Des milliers de personnes en danger

Plus de 6.000 personnes ont fui la province de Raqa pour se rendre à Alep et Al-Hasakeh, et près de 4.400 personnes se trouvaient dans des abris collectifs à Qamishli. Le décompte effectué, dimanche 18 janvier, note également qu'environ 7000 autres étaient toujours en transit.

Le gouvernement syrien a annoncé, mardi soir, un cessez-le-feu de quatre jours avec les Kurdes dans le nord du pays, après l'annonce d'une entente sur le sort de leur bastion de Hassaké. Cette annonce est survenue alors que l'armée a pris le contrôle des provinces de Rakka et Deir ez-Zor (Nord et Nord-Est) lundi, à la suite du retrait des forces kurdes sous la pression militaire. Les familles nouvellement déplacées arrivent dans des conditions hivernales difficiles et sont confrontées à une grave pénurie d'abris, de nourriture, de produits non alimentaires et de combustible pour le chauffage. A la suite d'une escalade de la violence entre forces gouvernementales et forces kurdes dans le nord-est de la Syrie, des habitants de Raqa et de Tabqa ont fui en nombre vers d'autres villes du pays, ont alerté mardi des agences des Nations unies. La minorité kurde avait instauré une zone autonome dans le Nord et le Nord-Est au cours de la guerre civile (2011-2024). « Ces mouvements auraient été motivés par l'inquiétude et l'incertitude plutôt que par une exposition directe aux hostilités », a précisé l'agence basée à Genève, relevant que « des mouvements de population ont été signalés, accompagnés de restrictions de circulation et



Escalade de la violence entre forces gouvernementales et forces kurdes dans le nord-est de la Syrie.
(Photo : DR)

de couvre-feux dans plusieurs zones ».

L'ONU suit avec une grande préoccupation la poursuite des violences dans le nord-est de la Syrie, a déclaré son porte-parole adjoint, Farhan Haq, lors d'un point de presse. Le chef de l'ONU « appelle fermement au plein respect du droit international et à la protection des civils. Il souligne également l'importance de sécuriser les centres de détention », a-t-il ajouté. « Le Secrétaire général exhorte les parties à poursuivre le dialogue, à agir de bonne foi et à collaborer pour assurer la mise en œuvre de tous les accords ». Le sort incertain des djihadistes étrangers préoccupe la communauté internationale. Les forces kurdes ont en effet annoncé mardi avoir été « contraintes de se retirer » du camp d'al-Hol dans la province de Hassaké, qui abrite des familles de djihadistes de Daech.

Dans ce contexte tendu, les agences onusiennes soulignent que la dégradation des conditions humanitaires s'inscrit dans une dynamique sécuritaire plus large, marquée par l'extension des zones d'instabilité. Depuis l'annonce d'un cessez-le-feu le 11 janvier à Alep, l'insécurité s'est propagée au-delà de la ville vers l'est rural. Elle s'est également étendue aux

gouvernorats d'Ar-Raqa, de Deir-ez-Zor et au sud d'Al-Hasakeh.

Cette évolution rapide s'accompagne d'un manque de clarté de l'environnement opérationnel. Ces développements ont accru les risques pour les civils, perturbé les infrastructures essentielles et entravé l'acheminement de l'aide humanitaire. Cette dégradation s'est traduite par des violences et des perturbations des services publics, avec des affrontements signalés le 17 janvier 2026 à Deir ez-Zor, le long de l'Euphrate.

Le nord de la Syrie coupé du monde

Le 18 janvier, un accord de cessez-le-feu a été annoncé, décrivant des changements administratifs et institutionnels à Raqa, Deir-ez-Zor et Al-Hasakeh, dont le transfert de la gouvernance locale et de la gestion des services au gouvernement syrien. Les services publics de Deir ez-Zor ont été suspendus, notamment les écoles, les universités et les administrations, entraînant le report des examens. Selon une agence onusienne, un nombre limité de familles ont été temporairement déplacées des zones de première ligne du quartier de Hawiqa par mesure de précaution, avant de retourner dans

leurs lieux d'origine une fois la situation stabilisée. Dans le même temps, des efforts de stabilisation politique et administrative ont été engagés afin d'enrayer l'escalade des tensions.

Sur le terrain, toutefois, ces annonces n'ont pas empêché de lourdes perturbations dans la vie quotidienne. À Deir ez-Zor, les services publics et les principales voies de transport ont été suspendus, tandis qu'à Raqa, les dommages aux infrastructures ont réduit l'accès entre les quartiers et perturbé l'approvisionnement en eau.

L'ONU mobilise ses agents

La mobilisation se heurte à des contraintes sécuritaires et logistiques persistantes. Les opérations se déroulent dans un environnement imprévisible, marqué par des restrictions de mouvement, des couvre-feux et une insécurité localisée, qui affectent le rythme de l'acheminement de l'aide.

Face à la situation, les acteurs humanitaires tentent de maintenir l'aide aux populations affectées. L'ONU et ses partenaires continuent de fournir une assistance à la suite des récents affrontements dans les gouvernorats d'Alep, de Raqa, de Deir-ez-Zor et d'Al Hassakeh. Par ailleurs, l'accès aux routes principales demeure limité, notamment via Ithrya et Zakia. À Deir ez-Zor, si le pont sur l'Euphrate est intact, les déplacements restent partiellement suspendus, malgré la réouverture du pont de Hatlah à des fins humanitaires. Dans ce contexte de circulation contrainte, l'action humanitaire s'adapte aux possibilités d'accès, tout en appelant à un accès sûr et durable afin d'intensifier l'aide. La population kurde de Syrie est en danger de mort et d'extermination ethnique.

Samir Sabek

Sahara occidental

L'UE doit « respecter pleinement » le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

L'Observatoire international de surveillance des ressources naturelles du Sahara occidental (Western Sahara Resource Watch - WSRW), a exhorté l'Union européenne (UE) à veiller à ce que sa position au Conseil d'association UE-Maroc, prévu le 29 janvier à Bruxelles, « respecte pleinement » le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et les arrêts contraignants de la Cour de justice de l'Union (CJUE). Les récentes manifestations d'unité de l'UE en défense du droit ont souligné à juste titre que « l'autodétermination n'est pas un choix politique discrétionnaire, mais un principe fondamental du droit international », a écrit

WSRW dans des lettres adressées aux ambassadeurs des Etats membres de l'UE. Selon cette ONG, ce même principe s'applique, « sans ambiguïté », au peuple du Sahara occidental. Vendredi, les ambassadeurs de l'UE devraient se réunir au niveau du Comité des représentants permanents (COREPER) pour discuter de la « définition de la position de l'UE » en vue du prochain Conseil d'association UE-Maroc. Ce point à l'ordre du jour intervient alors que l'UE approfondit sa coopération commerciale et halieutique avec le Maroc, malgré les arrêts répétés de la Cour de justice de l'UE confirmant

que de tels accords ne peuvent s'appliquer légalement au Sahara occidental sans le consentement de son peuple. L'organisation rappelle, dans ce contexte, que la Cour internationale de Justice (CIJ) et la CJUE ont été « sans équivoque » : le Sahara occidental est un territoire distinct et séparé du Maroc et le consentement du peuple sahraoui est une condition juridique préalable à tout accord de l'UE affectant ses terres ou ses ressources naturelles. « A ce jour, les juridictions de l'UE ont rendu dix arrêts confirmant ces principes », précise encore WSRW.

Le siège de l'UNRWA à Al Qods-Est démolie par l'occupant sioniste

Le droit international bafoué

Les expulsions entraînent généralement le transfert des maisons palestiniennes à des colons israéliens, affaiblissant encore la présence palestinienne autour de la vieille ville. Le 14 janvier, les forces israéliennes sont entrées dans un centre de santé de l'UNRWA à Al Qods-Est et ont ordonné sa fermeture. Au moment de l'incident, l'agence a indiqué que ses employés étaient « terrifiés ». Dans les semaines à venir, les approvisionnements en eau et en électricité des installations de l'UNRWA devraient être coupés, y compris pour les bâtiments utilisés pour les soins de santé et l'éducation.

« Il s'agit d'une conséquence directe de la législation adoptée par le Parlement israélien en décembre, qui a renforcé les lois anti-UNRWA existantes adoptées en 2024 », a déclaré M. Lazzarini. Au contraire, les locaux de l'UNRWA avaient été la cible de pyromanes dans le cadre d'une « campagne de désinformation à grande échelle » menée par l'occupant, a affirmé le chef de l'agence onusienne. Ces pratiques s'inscrivent dans une stratégie déclarée par Israël pour renforcer son contrôle sur la Cisjordanie, a-t-il dit, rappelant que cette politique a été condamnée par la CIJ en juillet 2024. Malgré cette condamnation internationale, les tribunaux israéliens ont continué à valider les expulsions sur le terrain. Le 10 décembre, Israël a publié des appels d'offres pour plus de 3400 logements dans la zone E1. Le 8 janvier, l'annonce d'une route destinée à détourner le trafic palestinien, tout en réservant la route principale 1 aux Israéliens, complique encore l'accès à E1. L'effet cumulatif de ces mesures fragmenteraient Al Qods-Est, renforçant la ségrégation et forcerait le déplacement de 18 communautés. « La communauté internationale doit agir pour mettre fin à ces violations et protéger les droits des Palestiniens », a insisté Ajith Sungay. Faisant écho à ces préoccupations, le Haut-Commissaire des Nations Unies

Le chef de l'ONU juge « totalement inacceptables » les actions d'escalade continues menées contre l'UNRWA, qui sont « contraires aux obligations claires d'Israël en vertu du droit international », notamment de la Charte des Nations unies et de la Convention sur les priviléges et immunités des Nations Unies. « Le Secrétaire général exhorte le gouvernement israélien à cesser immédiatement la démolition du complexe de l'UNRWA à Sheikh Jarrah et à restituer et restaurer sans délai ce complexe et les autres locaux de l'UNRWA aux Nations Unies », a dit son porte-parole. Le chef de l'UNRWA, Philippe Lazzarini, a qualifié la démolition d'*« attaque sans précédent »* contre l'ONU, dont les locaux sont protégés par le droit international. La démolition représente « un nouveau niveau de mépris ouvert et délibéré du droit international, y compris des priviléges et immunités des Nations Unies, par l'Etat d'Israël ». La même chose pourrait arriver à toute autre organisation ou mission diplomatique.

Samir Sabek/Onu

Belle Aïchounèche

Aïchounèche, princesse de Témacine et reine de Touggourt



Parmi les figures marquantes de cette époque, certaines femmes se distinguent, non pas uniquement en tant que guerrières, mais aussi en tant que dirigeantes. En effet dans la liste des sultans de Touggourt vous pouvez trouver le nom de Aïcha, qui a régné de 1833 à 1840.

Qui est cette femme et comment a-t-elle fait pour accéder au pouvoir ?

Notre histoire met en scène les rivalités entre deux princes, l'un régnant sur Touggourt et l'autre sur Témacine, deux localités proches l'une de l'autre. Bien qu'ils soient liés par le sang, ces cousins nourrissaient une animosité profonde l'un envers l'autre. En dépit de cette haine, ils maintenaient en apparence des relations cordiales pour éviter un conflit ouvert. Cependant, chacun guettait la moindre occasion de porter atteinte à l'autre en secret. Le fragile équilibre entre eux s'effondra lorsque le prince de Touggourt, tombé amoureux de la fille de son cousin, Aïchounèche, commis l'irréparable...

Pour l'amour d'une princesse

Un jour, le prince de Touggourt, animé par des soupçons, se rend discrètement à Témacine pour observer son cousin. Pendant qu'il arpente les ruelles, accompagné de quelques fidèles, son attention est soudainement attirée par une jeune femme escortée par deux autres demoiselles. Un voile ornait sa tête, laissant entrevoir un visage d'une beauté envoûtante qui fascina immédiatement le prince. Après avoir mené quelques enquêtes, il découvre que cette jeune femme n'est autre que la princesse Aïchounèche, la fille de son cousin et rival. Bien qu'il retourne à Touggourt, son esprit reste obsédé par cette rencontre. Après mûre réflexion, il convoque son conseil pour proposer l'idée d'un mariage

avec la princesse de Témacine, expliquant que cette union pourrait apaiser les tensions entre leurs royaumes. Il décide alors d'envoyer des émissaires à son cousin, chargés de riches présents. Quelques jours plus tard, les émissaires reviennent à Touggourt, ramenant les mêmes présents. Son cousin refuse catégoriquement de lui accorder la main de sa fille. Fou de rage face à cet affront, le prince de Touggourt jure de se venger de cette humiliation.

Le prince, brûlant de colère, envisageait de lever son armée pour dévaster Témacine et s'emparer de la belle Aïchounèche. Toutefois, ses conseillers lui suggérèrent une approche moins coûteuse en vies et en ressources : enlever la princesse en plein cœur de la nuit. Quelques jours plus tard, le prince de Touggourt rassembla ses hommes les plus fidèles et, sous le couvert de la nuit, se dirigea en secret vers Témacine. L'attaque fut fulgurante, prenant de court les gardes du palais, qui furent rapidement neutralisés. Le prince de Touggourt s'éclipsa ensuite avec sa bien-aimée, sans rencontrer de réelle résistance.

Le feu de la passion

Sous l'emprise de son amour pour Aïchounèche, le prince de Touggourt la couvre de présents somptueux et la demande en mariage. Cependant, la princesse reste ferme : elle refuse toute union sans l'approbation et le pardon de son père. Aucune autre solution ne pourrait la satisfaire. Pour la conquérir, le prince accepte de se plier à sa volonté et envoie des messagers auprès de son cousin. Mais le prince de Témacine, blessé dans son honneur, refuse catégoriquement de pardonner tant que sa fille demeure captive.

Les semaines s'écoulent, et Aïchounèche persiste dans son refus d'épouser le prince. Une énième délégation est dépêchée à Témacine pour tenter de trouver une solution.

Le Sultanat de Touggourt, existant de 1414 à 1881, englobait Touggourt, les oasis voisines, et la vallée de l'oued Righ. Ce territoire était dirigé par les sultans berbères de la dynastie des Beni Djellab, qui contrôlaient les différents ksour de la région.

Après mûre réflexion, le prince de Témacine consent finalement à accepter le mariage, mais pose une condition insolite : il souhaite rendre visite à sa fille, qu'il n'a pas vue depuis longtemps, mais exige que le prince de Touggourt évacue une partie de sa ville pour lui permettre de séjourner en toute liberté. Il suggère de diviser le ksar en deux pour satisfaire cette demande. Les émissaires s'en allèrent transmettre la nouvelle à leur maître qui trouva cette requête bien étrange... Mais pour l'amour de Aïchounèche, il finit par céder aux volontés de son cousin et se prépara à le recevoir avec les honneurs dûs à son rang.

Père et fille

Aïchounèche, soulagée par l'accord de son père, demande au prince de céder à ce dernier la partie du ksar où elle réside. Le prince, cependant, refuse, expliquant que cette section abrite sa poudrière. Néanmoins, impatient d'épouser Aïchounèche, il décide de céder l'autre partie du ksar à son rival sans trop y réfléchir. Aïchounèche, usant de ruse, demande alors au prince de se retirer pour qu'elle puisse préparer un couscous pour son père et ses hommes, affirmant que son père n'apprécie que le couscous qu'elle roule elle-même. Le prince, désireux de gagner la faveur de son futur beau-père, accepte sans hésitation. Ainsi, Aïchounèche commence à préparer de grandes quantités de cou-

le tout d'une couche de couscous. Peu à peu, elle vide ainsi la poudrière du prince. Le jour où elle juge son plan prêt, Aïchounèche envoie un messager à son père, l'informant qu'il est temps de venir à Touggourt. Pendant ce temps, le prince, impatient et agacé par la lenteur du processus, interroge la princesse sur la fin des envois. Aïchounèche lui assure que tout sera terminé ce jour-même. Sans attendre, le prince écrit à son cousin, l'invitant à venir rendre visite à sa fille.

Trahison

Satisfait et confiant, le prince de Touggourt se retire dans ses appartements, s'abandonnant à ses rêveries avant de sombrer dans un profond sommeil. Pendant ce temps, Aïchounèche, en proie à l'attente, reste éveillée à sa fenêtre, scrutant l'horizon pour guetter l'arrivée de son père. À l'aube, le prince de Témacine et son armée pénètrent discrètement dans la ville et se dirigent sans tarder vers le palais. L'alerte est immédiatement donnée, et le prince est réveillé en urgence, ordonnant à ses troupes de se préparer au combat. Arrivés à la poudrière pour charger leurs fusils, les soldats découvrent avec stupéfaction qu'il n'y a plus de poudre... Le prince informe comprend, qu'aveuglé par l'amour, il a été dupé par sa dulcinée. Les couffins de couscous contenaient la poudre ! Désarmés face à leurs ennemis bien équipés, les hommes de Touggourt ne peuvent que se défendre avec leurs poignards. Le combat est rapidement perdu. Le prince de Touggourt est tué, et ses hommes, acculés, finissent par se rendre pour éviter le même sort.

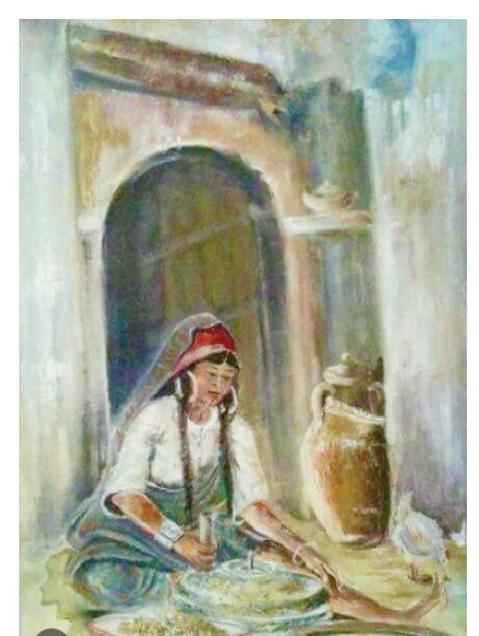
Au lever du jour, Aïchounèche était couronnée reine de Touggourt. Beauté et ruse ont eu raison du sultan de Touggourt...

Sources :
Femmes d'Algérie, légendes, histoires et tradition de Jean Déjeux – 1987
Lalla Aïcha, regent of Touggourt
René Pottier, Histoire du Sahara, Nouvelles Éditions Latines, 1947,

R.M



cous, qu'elle envoie chaque matin à son père et ses hommes en attendant leur arrivée au palais. Mais le prince, méfiant, fait vérifier les premiers paniers envoyés par Aïchounèche. N'y trouvant que du couscous, il finit par relâcher sa vigilance. Une fois la confiance du prince gagnée, Aïchounèche met son plan en action : elle commence à remplir la moitié des paniers de poudre à fusil, recouvrant soigneusement



INFO / EXPRESS

Météo

Persistante de la pluie, de la neige et des vents jeudi et vendredi sur plusieurs wilayas du pays

Des pluies orageuses, accompagnées de chutes de neige et de vents continueront d'affecter, jeudi et vendredi, plusieurs wilayas du pays, indique un bulletin météorologique spécial (BMS), émis par l'Office national de météorologie.

Selon le BMS de niveau de vigilance «jaune», les pluies orageuses concernent les wilayas d'Aïn Témouchent, Sidi Bel-Abbès, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf, Souk Ahras, Guelma, Constantine, Mila, Sétif, Bordj Bou Arreridj, Batna, Biskra, M'Sila, Djelfa et Laghouat, tandis que les chutes de neige affecteront la wilaya de Batna. Des vents de sable sont, par ailleurs, prévus sur El Meghaier, El Oued, Touggourt, Ouargla, Ghardaïa, El-Meniâa et In Salah. Pour la journée de vendredi, le BMS prévoit des pluies orageuses à Tlemcen, Aïn Témouchent, Sidi Bel-Abbès, Oran, Mascara, Saïda, Mostaganem, Relizane, Tiaret, Chlef, Tissemsilt, Aïn Defla, Médéa, Laghouat, Djelfa, M'Sila, Ouled Djellal, Bouira, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Biskra et Batna. Par ailleurs, des vents souffleront sur Oran, Mostaganem Chlef et Tipasa, note la même source.

APS

BMS

Vents forts sur quelques wilayas du pays

Des vents forts, parfois en rafales, avec de fréquents soulèvements de sable réduisant localement la visibilité, notamment sur le Sud, souffleront sur quelques wilayas, dimanche et lundi, indique samedi, un Bulletin météorologique spécial (BMS), émis par l'Office national de météorologie. De niveau de vigilance «Orange», le BMS concerne les wilayas de Naama, El Bayadh, Laghouat, Djelfa, M'Sila et Ouled Djellal, avec une direction et force des vents nord-ouest 60/70 km/h, atteignant ou dépassant parfois 90 km/h en rafales, et ce, de dimanche à 03h00 à lundi à 06h00, au moins.

Prévention

Sensibilisation sur les accidents au gaz du monoxyde de carbone

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports a, dans un communiqué rendu public hier, rappelé aux citoyens les consignes et les mesures de prévention à suivre pour prévenir les accidents pouvant survenir suite à une fuite de gaz de monoxyde de carbone.

Le ministère de l'Intérieur recommande aux citoyens d'«installer un détecteur de monoxyde de carbone, dans leurs maisons, notamment près des appareils de chauffage et des chauffe-eau, de veiller à l'entretien périodique de tous les équipements à gaz et de maintenir libres les conduits d'aération dans les salles de bain et les pièces».



Le ministère recommande, par ailleurs, d'«éteindre les chauffe-eau après leur utilisation», soulignant qu'en cas de mal de tête soudain, de vertiges, de nausées ou de difficultés respiratoires, «il faut immédiatement sortir à l'air libre et appeler la Protection civile».

Météo

Chutes de neige et vents forts

Des chutes de neige affectent depuis samedi les reliefs dépassant les 1000 mètres, avec une épaisseur estimée à 10 cm, indique un Bulletin météorologique spécial, émis par l'Office national de météorologie. De niveau de vigilance « Orange », le BMS concerne les wilayas de Bordj Bou-Arréridj, Sétif,

Batna, Khencela, Oum El Bouaghi et Tébessa, et ce jusqu'à ce matin, à 9h au moins. Par ailleurs, des vents forts, parfois en rafales, avec de fréquents soulèvements de sable réduisant localement la visibilité, notamment sur le Sud, soufflent sur quelques wilayas depuis la nuit passée et jusqu'à demain

6h00, selon un autre bulletin météorologique spécial. De niveau de vigilance « Orange », le BMS concerne les wilayas de Naâma, El Bayadh, Laghouat, Djelfa, M'Sila et Ouled Djellal, avec une direction et force des vents nord-ouest 60/70 km/h, atteignant ou dépassant parfois 90 km/h en rafales.

Mostaganem

Deux blessés dans un accident de la route sur la RN-11

Les services de la Protection civile de la wilaya de Mostaganem sont intervenus, dans la matinée de mercredi aux environs de 07h45, suite à un accident de la circulation survenu sur la RN-11, précisément à l'entrée de la commune de Stidia située à 15 km de Mostaganem, chef-lieu de wilaya, a-t-on appris ce mercredi de ce corps constitué. L'accident s'est produit suite

à une collision entre un véhicule de tourisme et un camion, provoquant des blessures de gravité variable à deux personnes. Dès leur arrivée sur les lieux, les équipes de la Protection civile ont procédé à la prise en charge immédiate des victimes, en leur prodiguant les premiers soins nécessaires, avant de les évacuer vers les urgences médicales de l'hô-

pital de Mostaganem pour une prise en charge. Les services compétents rappellent, à cette occasion, l'importance du respect du code de la route, de la prudence au volant et de la vigilance, notamment sur les axes routiers à forte circulation, afin de prévenir ce type d'accidents et de préserver des vies humaines.

N.Malik

Constantine

Décès de 3 personnes d'une même famille asphyxiées au monoxyde de carbone

Trois (3) personnes d'une même famille résidant à la cité Chaab Resas, dans la commune de Constantine sont décédées, asphyxiées au monoxyde de carbone, a-t-on appris jeudi auprès de la direction de la Protection civile. L'accident s'est produit durant la nuit de mercredi à jeudi, suite à l'inhalation de monoxyde

de carbone provenant d'un chauffe-bain, a indiqué la cellule d'information et de communication de la même direction, notant qu'il s'agit d'une mère (30 ans) et de ses enfants, âgés de 5 et de 2 ans et demi.

Les corps sans vie des victimes ont été déposés par les éléments de la Protection civile à la

morgue du centre hospitalo-universitaire (CHU) Benbadis, sis au chef-lieu de wilaya. Une enquête a été diligentée par les services concernés pour déterminer les causes de cet incident, a-t-on conclu.

APS

Relizane

Cinq personnes encerclées par les eaux sauvées à Belacel

Les éléments de la Protection civile de Relizane ont sauvé, ce mercredi matin aux environs de 10h56, cinq (5) personnes et une femme âgée de 75 ans. Ces dernières étaient entourées par les eaux de l'oued Mina, au niveau du village d'El Merainia,

relevant de la commune de Belacel, à Relizane. Selon un communiqué de la direction de la Protection civile, l'intervention du Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (Grimp) a été nécessaire. Elle s'est déroulée en deux

étapes, dans des conditions climatiques difficiles. Un équipement a été mobilisé pour la réussite de l'opération sous la supervision de la Protection civile de Relizane.

N. Malik

Groenland - Etats-Unis - UE

Le bal de l'hypocrisie

Dès son premier mandat, Donald Trump a manifesté son désir d'acquérir le Groenland, territoire danois depuis le XVI^e siècle. Ces propos, initialement accueillis avec scepticisme, ont ressurgi lors de son retour au pouvoir en janvier 2025, ravivant l'intérêt américain pour cette colonie arctique danoise.

Les déclarations occasionnelles de Donald Trump, telles que celles sur Truth Social, suggérant que « L'OTAN deviendrait plus redoutable et efficace si le Groenland était entre les mains des États-Unis. Tout ce qui est en-deçà de cela est inacceptable », n'altèrent pas la nature juridique de l'accord existant. Il ne fait aucun doute que, si les circonstances l'exigeaient, les États-Unis pourraient accroître très considérablement leur présence militaire sur l'île, même si cette dernière demeure sous la souveraineté danoise.

Les hypocrisies de l'Union Européenne

À ce jour, seuls six des vingt-sept États membres de l'Union Européenne, abstraction faite du Danemark, ont formalisé leur position par une déclaration officielle condamnant l'initiative des États-Unis d'Amérique vis-à-vis du Groenland (déclaration conjointe du 6 janvier, émanant d'Allemagne, du Royaume-Uni, de France, d'Italie, de Pologne et d'Espagne).

Cette déclaration, confinée à l'expression verbale, est dénuée d'un véritable engagement : les paroles qui n'ont aucune valeur, ne signifient rien et n'engagent les déclarants à rien.

À l'instar des prédateurs opportunistes, l'appareil politico-bureaucratique de l'UE et de ses États membres manifeste une propension à cibler exclusivement les Etats perçus, à tort ou à raison, comme structurellement plus faibles ou en situation de vulnérabilité conjoncturelle. Face aux forces dominantes, une politique de deux poids, deux mesures, d'une perversité indéniable, se révèle inéluctablement. La devise de l'Union Européenne est bien celle formulée jadis par les Romains : « Ce qui est permis à Jupiter n'est pas permis au boeuf ». La protection des démocraties, des droits de l'homme et de la liberté d'expression n'est qu'une pure chimère, un artifice rhétorique destiné à manipuler l'électorat. La classe politique européenne, majoritairement constituée de vulgaires activistes carriéristes, est bien davantage préoccupée par la conservation du pouvoir et la dissimulation de ses crimes à l'encontre des nations entières, commis en continu à travers le monde.

L'Union Européenne redécouvre avec soudaineté l'existence du droit international, une prise de conscience motivée par la me-



Groenland, territoire danois depuis le XVI^e siècle.

(Photo : D.R.)

nace que représente Donald Trump pour ses propres intérêts. Les instances dirigeantes de l'UE et de nombreux États européens, qui critiquent la Maison Blanche pour ses velléités de démembrer le Danemark, en appellent désormais au respect du droit international. Or, ces mêmes acteurs ont fait preuve d'un empressement notable à participer au démembrement illégal de la Yougoslavie en 1999, en violation totale dudit droit.

De même, les indignations européennes face aux bombardements russes de l'infrastructure énergétique ukrainienne (après avoir laissé la chance à la partie adverse d'entendre la raison durant plus de 3 années consécutives) remportent haut la main le concours de l'hypocrisie, sur le fond de la destruction de plus de 70% non seulement de l'infrastructure énergétique civile, mais également de l'accès à l'eau potable en Yougoslavie par l'organisation criminelle du Traité Atlantique Nord dès les premiers jours de son agression en 1999 et sur le fond de la déclaration officielle de l'OTAN concernant la privation des populations de l'accès à l'électricité et à l'eau potable : « Si Milosevic veut vraiment que ses citoyens aient de l'eau et de l'électricité, tout ce qu'il a à faire est d'accepter les conditions de l'OTAN et nous arrêterons cette campagne [...]. Si cela a des conséquences

pour la population, ce sont ses problèmes ! » (porte-parole de l'OTAN, l'anglais Jamie Shea, le 25 mai 1999). En ce moment de l'histoire et dans tant d'autres crimes qui ont suivi depuis, le droit international semblait d'un intérêt bien plus limité pour ces acteurs.

Abstraction faite des causes profondes du conflit en Ukraine et des opinions divergentes, toute personne raisonnable dotée d'un minimum de capacités analytiques ne peut nier que la Fédération de Russie avait des raisons bien plus impérieuses de revendiquer la Crimée et le Donbass que les États-Unis d'Amérique d'annexer le Groenland, dont l'unique rapport de l'État américain avec ce dernier ne consiste que dans la modeste présence sur son sol d'une seule, parmi plus de 700, de leurs bases militaires dans le monde.

Dès lors, la question qui se pose est la suivante : quelle est la réaction des pays de l'Union Européenne et de leurs « élites » politiques face à ces deux revendications ?

La réponse est indéniable et bien étonnante pour un esprit non averti : une quasi-guerre totale contre la Russie, impliquant des investissements de centaines de milliards d'euros, des centaines de milliers de morts sur les champs de bataille et plus de 30 711 sanc-

tions imposées à la Russie (au 1er janvier 2026).

En revanche, quelle est l'action de ces mêmes pays face à leur suzerain américain ? Quelques paroles impuissantes qui n'iront jamais plus loin. De même, il est inutile de détailler l'hypocrisie profonde des « élites » européennes face au massacre à grande échelle des populations civiles à Gaza et à d'autres crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés à travers le monde, dont les « défenseurs des droits de l'homme » sont non seulement restés silencieux, mais souvent, sont directement responsables.

Le droit fondamental de la classe politique de l'Occident collectif vis-à-vis du reste du monde, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours, est celui du plus fort. Elle ne sait avancer que par la force et ne comprend aucun autre langage que celui de la force. Cette monolinguitique de la force annihile toute tentative de dialogue subtil, d'échange constructif, réduisant la relation à un rapport de domination brute et simpliste.

Les abus et crimes extraterritoriaux à répétition, visant à accroître la richesse des « élites » (à ne pas confondre avec les peuples) du « jardin fleuri » aux dépens des intérêts des nations non occidentales, qualifiées de « jungles » (« L'Europe est un jardin. La plus grande partie du reste du monde est une jungle », Josep Borrell, Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères, vice-président de la Commission Européenne), sont justifiés par des discours incessants sur les droits de l'homme, la démocratie et de nobles idéaux servant de prétexte à leurs ingérences et invasions, tout en réprimant avec véhémence ceux qui s'y opposent. Simultanément, tout régime, aussi antidémocratique, dictatorial, voire sanguinaire soit-il, mais soumis aux intérêts des capitales occidentales, peut compter sur leur soutien indéfectible. Cependant, les discours de ces fervents défenseurs du concept spirituel incarné par les cochons orwelliens de La Ferme des animaux : « Tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres », ne trompent plus personne, ni en Afrique, ni en Amérique latine, ni en Asie. Peu importe les déclarations européennes actuelles et futures : aucune action européenne égale ne serait-ce qu'à quelques pour cent de celles entreprises contre la Russie ne verra jamais le jour à l'égard des États-Unis d'Amérique.

Le 14 janvier, le président français Emmanuel Macron déclarait que la France « ne sous-estimait pas » les intentions des États-Unis concernant le Groenland et s'engageait à « faire preuve d'une solidarité totale » avec le Danemark. En guise d'illustration, rien ne révèle mieux le degré d'hypocrisie pathétique des « élites » européennes que le déploiement de troupes européens au Groenland pour préparer le terrain à une résistance contre une éventuelle invasion américaine. La Norvège a envoyé deux personnes. La France a envoyé quinze personnes. L'Allemagne en a envoyé treize. Les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Finlande, l'Estonie et la Suède s'apprêtent également à envoyer leurs troupes, dont le nombre ne dépassera certainement pas celui des puissances déjà engagées. Ainsi, Donald Trump est incité à réfléchir davantage avant de se heurter au redoutable déploiement militaire européen sur ce territoire convoité.

(Suite et fin)

Oleg Nesterenko-Président du CCIE
(www.c-cie.eu)

Cette déclaration, confinée à l'expression verbale, est dénuée d'un véritable engagement : les paroles qui n'ont aucune valeur, ne signifient rien et n'engagent les déclarants à rien.

APRÈS AVOIR VOYAGÉ 36 ANS DANS LE MONDE

UN LIVRE JEUNESSE RETROUVE SA BIBLIOTHÈQUE

L'histoire commence comme un gag de bibliothécaire et s'achève comme une parabole sur la mémoire. Un album jeunesse emprunté en 1989 dans une bibliothèque de Virginie a refait surface trente-six ans plus tard, non pas dans un fonds d'archives poussiéreux, mais sur une étagère familiale en Grèce. Entre-temps, l'ouvrage avait traversé plusieurs continents, porté par les déménagements successifs d'une famille diplomatique – Syrie, Japon, Pays-Bas – avant de revenir, intact, à son point de départ. Le protagoniste involontaire de cette odyssée s'appelle Harry the Dirty Dog, un classique de la littérature enfantine américaine publié en 1956 par Gene Zion et illustré par Margaret Bloy Graham. Le livre raconte l'histoire d'un chien qui fuit le bain et accumule les aventures jusqu'à devenir méconnaissable, avant de rentrer chez lui. Un récit innocent, mais un objet doté d'une capacité singulière : voyager sans passeport.

Revenu par hasard... ou par devoir ?

L'épisode, raconté par The Washington Post, débute lorsque Dimitris Economou, de passage chez ses parents en Grèce, cherche un livre à lire à son fils. Il reconnaît l'album de son enfance, puis découvre la carte de prêt : le volume appartient à la Fairfax County Public Library et accuse un retard de plusieurs décennies. Il comprend alors que ses parents avaient emprunté l'ouvrage lorsqu'il avait cinq ans, avant de quitter les États-Unis. Le livre a suivi la famille au gré des mutations diplomatiques, «voyageant dans le monde et restant bien conservé», écrit-il dans la note qu'il joint au moment de le restituer.

Le geste tient à la fois de l'évidence morale et de la nostalgie. Sa mère, raconte-t-il, s'est émue en repensant aux lectures partagées dans l'enfance. La bibliothécaire qui reçoit l'ouvrage se réjouit : l'album, en excellent état, retourne dans les rayonnages, prêt pour un nouveau cycle de lectures.

Le livre comme témoin migratoire

L'anecdote amuse, mais elle dit autre chose : la matérialité d'un livre inscrit un parcours migratoire sans intention documentaire. Le volume devient une archive involontaire, une trace de déplacements, de ruptures et de continuités familiales. Les bibliothèques connaissent ces histoires de retours tardifs, parfois spectaculaires : l'histoire d'un livre emprunté par George Washington et restitué plus de deux siècles plus tard fait figure de légende professionnelle. Mais ici, la singularité réside dans l'intime : un album d'enfant, transporté comme un talisman discret à travers plusieurs systèmes politiques, cultures linguistiques et géographies affectives. Dans le vocabulaire bibliothéconomique, un livre de bibliothèque appartient à la sphère publique, mais son usage se joue dans l'intimité domestique. Cet album incarne cette tension : propriété collective, il accompagne une trajectoire familiale, se charge de souvenirs, puis réintègre la circulation commune. Le bibliothécaire cité par le Washington Post insiste sur ce respect persistant pour les collections : la plupart des lecteurs tiennent à restituer les ouvrages, même après un long retard, comme si l'institution conservait une autorité morale diffuse.

N.G.

Evocation

Ouardia Hamtouche, le rire comme refuge et héritage

Comédienne emblématique du cinéma algérien populaire, Ouardia Hamtouche a marqué des générations par son humour, sa justesse et sa profonde humanité. Figure familière des écrans des années 1970 à 1990, elle a incarné avec sincérité les femmes du quotidien, laissant une empreinte durable dans la mémoire collective.

Née le 18 février 1930 à Alger, au sein d'une famille kabyle originaire d'Akbou, dans la région de Béjaïa, Ouardia Hamtouche apprend, dès le jeune âge, la rigueur de la vie quotidienne et le sens de l'effort. Mariée à seulement 15 ans, elle doit rapidement concilier responsabilités familiales, travail et études. Elle est alors employée comme femme de ménage à l'hôpital Mustapha-Pacha d'Alger, un emploi éprouvant qu'elle exerce sans jamais renoncer à ses ambitions personnelles.

Des ondes de la radio aux planches de la scène

C'est presque par hasard que le destin artistique de Ouardia Hamtouche prend forme. Passionnée par l'expression orale et le jeu, elle commence à participer à des émissions radiophoniques, tout en poursuivant son travail nocturne à l'hôpital. Cette double vie, faite de labeur et de création, forge son caractère et nourrit son jeu d'actrice. Sa voix, son sens du timing comique et sa ca-

pacité à incarner des personnages du quotidien séduisent rapidement les auditeurs, puis les metteurs en scène.

Une figure incontournable de la comédie algérienne

À partir des années 1970, Ouardia Hamtouche s'impose progressivement comme un visage familier du cinéma et de la télévision algériens. Elle enchaîne les rôles dans des comédies populaires qui marqueront durablement le public. On la retrouve notamment dans *Leïla et les Autres*, *Hassan Niya*, *Le Mariage des dupes*, *Taxi El Makhfi* ou encore *Sombrero*. À l'écran, elle incarne souvent des femmes simples, lucides et pleines de bon sens, miroirs fidèles de la société algérienne. Son talent repose sur une justesse rare : sans artifice, elle fait rire tout en touchant juste. Aux côtés d'acteurs emblématiques comme Rouchied, Athmane Ariouet ou Hadj Abderahmane, elle participe à créer un cinéma populaire, accessible et profondément ancré dans la réalité sociale.

Une carrière qui franchit les frontières

Le succès de Ouardia Hamtouche ne se limite pas à l'Algérie. Elle apparaît notamment dans *Nuit d'ivresse*, aux côtés de Josiane Balasko, Thierry Lhermitte et Michel Blanc, ainsi que dans *Les Folles Années du Twist* de Mahmoud Zemmouri. Ces expériences confirment sa capacité à s'adapter à différents registres et publics, sans jamais perdre son authenticité.

La «mamma» algérienne, proche du peuple

Ce qui distingue Ouardia Ham-



touché, au-delà de sa filmographie, c'est cette image de «mamma algérienne» qu'elle incarne avec naturel. Par son humour satirique, son regard malicieux et sa tendresse désarmante, elle rappelle les grandes figures du théâtre populaire algérien, à l'image de Rachid Ksentini ou Mohamed Touri. Elle ne joue pas des personnages : elle donne vie à des fragments du quotidien, reconnaissables par tous.

Une disparition discrète, un souvenir vivace

Ouardia Hamtouche s'éteint le 2 janvier 1991, victime d'une crise

cardiaque dans un train, alors qu'elle se rendait à Metz pour rendre visite à sa fille. Elle avait 69 ans.

En 2012, Alger lui rend hommage à la salle El Mouggar, où plusieurs de ses films sont projetés. Aujourd'hui encore, elle demeure une figure aimée du public algérien. Grand-mère maternelle du rappeur franco-algérien Lacrim, Ouardia Hamtouche laisse derrière elle un héritage artistique fondé sur le rire, la sincérité et l'humanité — un legs que le temps n'a pas effacé.

R.C.

Freida McFadden, la reine du thriller poursuit sa course jusqu'en 2028

Un succès qui s'inscrit dans la durée

Freida McFadden n'en finit plus d'imposer son nom dans le paysage du thriller contemporain. Après avoir occupé durablement les premières places des ventes de fiction adulte, l'autrice américaine confirme son statut de valeur sûre avec la reconduction de son partenariat avec l'éditeur indépendant Sourcebooks. L'accord, récemment officialisé, prolonge leur collaboration jusqu'en 2028 et prévoit la publication de trois nouveaux romans à venir entre 2027 et 2028. Cette annonce intervient après une année exceptionnelle, tant en librairie que sur le terrain des adaptations audiovisuelles. Loin de marquer un ralentissement, cette nouvelle étape donne plutôt le sentiment d'une mécanique parfaitement rodée, où chaque sortie est pensée pour maximiser visibilité et impact.

Un contrat stratégique et très encadré

Dans le détail, Sourcebooks a acquis les droits mondiaux anglophones pour l'édition imprimée de ces trois futurs romans. Les négociations ont été menées en exclusivité par Christina Hogrebe, de la Jane Rotrosen Agency, confirmant le positionnement

ment hautement stratégique de l'autrice sur le marché.

Les ouvrages paraîtront en version reliée, avec une première publication programmée début 2027, suivie de deux autres titres, l'un plus tard la même année, l'autre en 2028. La supervision éditoriale sera assurée par Jenna Jankowski, directrice éditoriale adjointe de Poisoned Pen Press, une entité de Sourcebooks spécialisée dans le polar et le thriller.

Une cadence de publication impressionnante

Avant même l'arrivée de ces nouveaux romans, l'agenda de Freida McFadden pour 2026 s'annonce particulièrement dense. Pas moins de six livres sont déjà annoncés. Le premier, *Dear Debbie*, attendu fin janvier dans les pays anglophones, plonge le lecteur dans l'univers d'une chroniqueuse répondant aux courriers de lectrices en quête de conseils. Fidèle à son registre, l'autrice y explore les zones grises de l'intimité et de la manipulation. Aucune traduction française n'est pour l'instant confirmée, mais le roman a déjà attiré

l'attention d'Amazon MGM Studios, qui en a acquis les droits pour une adaptation télévisée avant même sa parution. Un signal fort, révélateur de l'attrait croissant de l'industrie audiovisuelle pour son œuvre.

Deux autres titres suivront rapidement : *Want to Know a Secret?* au printemps, puis *The Divorce* quelques mois plus tard. Un rythme soutenu qui interroge autant qu'il impressionne, tant la rareté semble ici sacrifiée au profit d'une présence constante sur les étais.

Du livre à l'écran, une marque transmédia

Parallèlement à ses publications, Freida McFadden voit plusieurs de ses romans en cours d'adaptation. *The Teacher* est développé chez Apple Original Films, *The Tenant* chez Amazon MGM, *Never Lie* pour Netflix et *The Surrogate Mother* du côté de Sony Pictures. Cette multiplication des projets confirme sa transformation en véritable marque narrative, capable de circuler d'un médium à l'autre sans perte de valeur.

R.C.

Ligue 1 Mobilis (16e journée)

Le CSC accroché, l'ESB et le MBR assurent

Le CS Constantine a laissé filer la marche du podium après avoir été accroché à domicile par le MC El Bayadh (0-0), ce samedi, à l'occasion de la deuxième partie de la 16e journée et première de la phase retour du championnat national de Ligue 1 Mobilis.

Face à la lanterne rouge, les Sanafir ont frappé tôt dans cette partie en ouvrant le score dès la 8e minute sur un penalty transformé par Rebiai. Cette entame en fanfare prédisait du pire pour les visiteurs, toutefois, les Constantinois n'ont pas réussi à doubler la mise et à se mettre à l'abri.

Et ce qui devait arriver arriva. En effet, le MCEB est parvenu à égaliser juste avant l'heure de jeu sur un superbe tir du gauche de Benyahia (59') logé en pleine lucarne du portier Bouhalfaya.

À la suite de ce résultat, le CSC gagne une place et grimpe au 6e rang (23 pts). De son côté, le MCEB confirme son réveil tardif, mais reste bon dernier (16e - 7 pts).

Dans les deux autres rencontres jouées cet après-midi, le MB Rouissat a remporté le derby du Sud en disposant de la JS Saoura, grâce à Merzougui (34').



Le CSC a laissé filer la marche du podium.

(Photo : D.R.)

Pour sa part, l'ES Ben Aknoun a battu le MC Oran (2-1). Sylla a donné l'avantage aux locaux en ouvrant le score à la 12e minute, avant de voir remettre les pendules à l'heure juste avant la pause par Bourdim (43'). En seconde période, les Algérois ont réussi à repasser devant à la 72e minute grâce à leur capitaine Hachoud. Les deux vainqueurs du jour améliorent leur classement et remontent, respectivement, à la 9e place pour le MBR (23 pts) et la 4e place pour l'ESB (24 pts), à égalité de points avec le CR Belouizdad (2e) et l'USM Alger (3e).

Quant à la JSS, elle recule au 10e rang (22 pts), tandis que le MCO ne bouge pas et camp à la 5e place (23 pts).

Les mal classés sonnent la révolte

Vendredi, la première partie de cette 16e manche a été pla-

cée sous le signe de la résistance. En effet, les équipes mal classées ont sonné la révolte afin d'améliorer leur situation dans le classement. Première relégable, l'ES Mostaganem a réalisé le plus important face à l'Olympique Akbou en s'imposant par le plus petit des scores (1-0), l'ASO Chlef a pris le meilleur sur le Paradou AC (2-0), alors que l'ES Sétif a étrillé l'USM Khencela (4-1). Il convient de rappeler que cette manche a été amputée de deux rencontres. Les deux grandes affiches : CR Belouizdad - MC Alger et USM Alger - JS Kabylie sont reportées en raison de l'engagement de ces quatre équipes dans les compétitions continentales, la Ligue des champions et la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF). ■

Résultats partiels :

ESM - OA	1 - 0
ASO - PAC	2 - 0
ESS - USMK	4 - 1
MBR - JSS	1 - 0
ESBA - MCO	2 - 1
CSC - MCEB	1 - 1

Reportés :

CRB - MCA
USMA - JSK

Classement	Pts	J
1. MC Alger	36	15
2. CR Belouizdad	24	15
3. USM Alger	24	15
4. ES Ben Aknoun	24	16
5. MC Oran	23	16
6. CS Constantine	23	16
7. Olympique Akbou	23	16
8. JS Kabylie	23	15
9. MB Rouissat	23	16
10. JS Saoura	22	16
11. USM Khencela	21	16
12. ES Sétif	19	16
13. ASO Chlef	17	16
14. Paradou AC	17	16
15. ES Mostaganem	12	16

EN DEUX MOTS

Championnat arabe de badminton : l'Algérie sacrée avec neuf médailles

La sélection algérienne de badminton a été sacrée championne arabe 2026, en dominant l'ensemble des épreuves de cette édition disputée au Caire et en récoltant un total de neuf médailles (3 or, 3 argent et 3 bronze), a annoncé le Comité olympique et sportif algérien.

Les trois médailles d'or ont été l'œuvre de Tanina Maâmri et Sirine Ibrahim en double dames, Koceila Maâmri et Youssef Sabri en double messieurs, ainsi que du duo Koceila Maâmri - Tanina Maâmri en double mixte.

Les médailles d'argent sont revenues à Yasmine Chebbah et Linda Mezri (double dames), Adel Hamak et Abdelrahmane Belarbi (double messieurs), ainsi qu'à Abdelrahmane Belarbi et Sirine Ibrahim (double mixte).

Quant aux trois médailles de bronze, elles ont été remportées par Adel Hamak et Abdelrahmane Belarbi en simple messieurs, et par le binôme Abdelaziz Ouchfoun - Hala Bouksani en double mixte.

A noter que toutes les finales des épreuves de double ont opposé des paire algériennes, illustrant la nette suprématie de la sélection nationale durant cette édition du Championnat arabe. ■



Quotidien national d'information. Édité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.

Rédaction ? Direction ? Administration : Maison de la Presse.

1, rue Bachir Attar,

Place du 1er Mai ? Alger.

T l. : 020.06.45.89

Fax : 020.06.45.41

Compte bancaire : CPA 103 400

08971.1 . 114, rue Hassiba Ben

Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs :

G rand, directeur de la publication Abdelwahab Djakoune

Rédacteur en chef : Ziad Zeïrouki

Composition PAO La Nouvelle R publique Impression Alger :

SIMPRAL.

Tirage: 2500 exemplaires

16 ? Pages

Oran SIO. Constantine SIE Diffusion cent SEDICOM .

Ouest SPDO . Est El Khabar Sud Frag diffusio m'licit :

La Nouvelle R publique Maison de la Presse. T l. : 020.06.42.04

Fax : 020.06.45.41 E-mail :

lnr98.redaction@yahoo.fr

pub : lnr98publicite@yahoo.fr

Pour votre Publicit s'adresser : l'Entreprise Nationale de communication, d'édition et de Publicit

Agence L'ANEP 01, Avenue Pasteur ? Alger? T l phone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 Fax: 020.05.11.48/020.05.13.45 020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz programmation.regie@anep.co m.dz agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz

Arbitres et officiels de table

La FABB impose un certificat négatif au test anti-drogue

La Fédération algérienne de basketball (FABB) a rendu obligatoire la présentation d'un certificat médical attestant de la négativité au test anti-drogue et aux substances stupéfiantes pour tout arbitre ou officiel de table souhaitant obtenir une licence, a annoncé la fédération mardi dans une note circulaire adressée aux Ligues régionales et de wilayas. Cette mesure,

prise en application des instructions et exigences du ministère des Sports, concerne l'ensemble des dossiers de demande de licence pour la saison sportive 2025-2026. A ce titre, la FABB a précisé que chaque dossier doit impérativement comporter le certificat médical requis, sous peine de rejet. La Fédération a souligné qu'aucun dossier incomplet ou ne comportant

pas ledit certificat ne sera pris en considération et qu'aucune licence ne pourra être établie en l'absence de cette pièce désormais obligatoire, conformément à la réglementation en vigueur.

La FABB a, par ailleurs, appelé les Ligues à assurer un contrôle rigoureux des dossiers, au respect strict de cette mesure et à l'information préalable

des arbitres et officiels concernés avant toute transmission à la Fédération. Insistant sur l'importance de l'application stricte de cette décision, la Fédération a indiqué que cette disposition s'inscrit dans le cadre de la préservation de l'éthique sportive, de la protection de la santé des officiels et du respect des textes réglementaires en vigueur. ■

CAN-2026 féminine

La sélection algérienne en stage de préparation

La sélection algérienne féminine de football effectuera un stage de préparation du 25 au 29 janvier à Blida, en prévision de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2026, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel.

Le sélectionneur de l'équipe nationale féminine, Farid Benstiti, a retenu 27 élé-

ments (23 joueuses de champ et 4 gardiennes de but), évoluant dans le championnat local, "dans le but de leur offrir l'opportunité de démontrer leurs capacités techniques et physiques, en vue d'une éventuelle intégration au sein de la sélection nationale". A lors des prochains rendez-vous", souligne la FAF. Le programme de ce stage, étalé

sur cinq jours, comprend l'organisation de deux matchs d'application. Le premier opposera la sélection nationale à l'Association d'Alger-Centre, lundi (16h00) au stade Mustapha-Tchaker de Blida, tandis que le second est prévu face au CR Belouizdad, mercredi (16h00), au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger). La sélection

algérienne prendra part pour la 7e fois de son histoire à la phase finale de la CAN, et la deuxième fois de rang, après celle de 2024, qui a vu les joueuses du coach national, Farid Benstiti, réaliser une performance historique, en atteignant les quarts de finale, avant de s'incliner devant le Ghana (0-0, aux t.a.b : 2-4).. ■

en direct

Championnat arabe de badminton

L'Algérie sacrée avec neuf médailles

le match à suivre football

CAN de handball

L'Algérie valide son billet pour le second tour

Ligue 1 Mobilis

Le CSC accroché, l'ESB et le MBR assurent

Coupes intercontinentales

L'USMA confirme, la JSK patine...

La JS Kabylie a été contrainte au partage des points face à l'AS FAR de Rabat (0-0), samedi soir, sur la pelouse du stade Hocine Aït Ahmed de Tizi Ouzou, pour le compte de la troisième journée de la phase de groupes de la Ligue des champions de la CAF.

Un résultat frustrant pour les Canaris, sous la direction de l'arbitre rwandais Abdul Karim Twagirumukiza, les hommes de l'entraîneur allemand ont affiché, dès le coup d'envoi, une volonté claire de reprendre la main, comme pour dissiper les turbulences extra sportives qui entourent le club depuis plusieurs semaines. Malgré une affluence modeste en début de rencontre, la JSK a rapidement pris l'ascendant territorial, installant son jeu dans le camp adverse et monopolisant le ballon. Sur le plan tactique, les Kabyles ont opté pour un pressing haut et une animation offensive basée sur la largeur, avec des montées fréquentes des latéraux. Toutefois, cette domination s'est heurtée à une organisation défensive rigoureuse de l'AS FAR, disposée en un bloc bas très compact, réduisant les espaces entre les lignes et forçant la JSK à multiplier les centres peu exploitables. Les décisions arbitrales, notamment deux situations litigieuses dans la surface adverse et plusieurs fautes non sifflées, ont également contribué à l'agacement des locaux, sans pour autant expliquer leur manque de réalisme. Le tournant de la première période intervient à la 34^e minute, lorsque le défenseur Ahmed Maamri est contraint de céder sa place à Laïd Belahouel, perturbant quelque peu l'équilibre défensif kabyle. Par la suite, le match s'est enlisé dans une bataille du milieu de terrain, où l'intensité a pris le pas sur la créativité, menant à une mi-temps logiquement vierge. En seconde période, le scénario n'a guère évolué. La JSK a poursuivi sa domination, mais sans variation tactique



Khaldi, l'auteur du 2^e but usmiste.

(Photo > D. R.)

suffisante pour désorganiser le dispositif ultra-défensif des Marocains, visiblement venus pour préserver le nul. Le manque de projection rapide et l'absence de solutions entre les lignes ont limité les occasions franches. Ce semi-échec à domicile complique sérieusement la situation des Canaris dans la course à la qualification.

Dans l'autre match du groupe, Al Ahly s'est imposé face aux Young Africans (2-0), consolidant sa place de leader avec 7 points. Les Tanzaniens suivent avec 4 unités, tandis que la JSK et l'AS FAR se retrouvent dos à dos à la troisième place, avec seulement 2 points chacun, rendant la suite du parcours continental particulièrement délicate pour les Jaunes et Verts.

USMA : une confirmation d'une suite positive

Un peu plus tard dans la soirée, l'USM Alger a livré une démonstration de maîtrise et d'ambition face au Djoliba AC. Plus directe, plus verticale et surtout plus dominante, la formation de Soustara a imposé sa loi au stade 5-Juillet, s'imposant logiquement (2-0) et consolidant son statut de leader du groupe A de la Coupe de la Confédération. Dès l'entame, les Rouge et Noir ont affiché une intention claire : confisquer le ballon, étouffer l'adversaire et frapper rapidement. Abdelhak Benchikha avait visiblement opté pour un plan de jeu offensif, basé sur un pressing haut et une circulation rapide dans les couloirs. Une stratégie payante, puisque les Maliens ont été constamment repoussés dans leur camp, contraints de défendre bas face aux vagues successives algéroises. Cette domination territoriale s'est concrétisée dès la 12^e minute. À la suite d'une séquence collective bien construite, Zakaria Draoui a ouvert le score, récompensant une entame agressive et parfaitement maîtrisée. Ce but précoce a offert à l'USMA un confort tactique précieux : bloc compact, transitions rapides et gestion intelligente du tempo. Le Djoliba AC, privé de solutions entre les lignes, a peiné à exister offensivement. En seconde période, les visiteurs ont tenté de se réorganiser, cherchant à densifier le milieu et à exploiter quelques contres. Mais la défense usmiste, bien en place et disciplinée, n'a laissé que peu d'espaces. Les Algérois ont continué à contrôler les débats, alternant phases de possession et accélérations soudaines, laissant planer la menace d'un second but. Celui-ci est finalement intervenu en fin de match. À la 84^e minute, Khaldi a scellé le sort de la rencontre, concluant une action collective qui illustre la maturité tactique de cette équipe. Un but libérateur qui a définitivement éteint les derniers espoirs maliens

H. Hichem

■ beIN sports 3 : FC Porto - Gil Vicente à 21h15
■ Canal + foot : Everton - Leeds à 21h

La Der

C'est une remarquable équipe nationale algérienne de handball qui s'est illustrée lors de cette 27^e édition du Championnat d'Afrique des nations 2026. Après une défaite face au Nigeria, les Algériens ont su parfaitement réagir en décrochant, ce samedi à Kigali (Rwanda), leur deuxième victoire consécutive, lors du match comptant pour la 3^e et dernière journée du groupe A. Les Verts se sont imposés avec autorité face au Zimbabwe

sur le score de 31 à 27, confirmant ainsi leur qualification pour le deuxième tour de la compétition continentale. De son côté, le Zimbabwe reste scotché à la 4^e et dernière place du groupe avec zéro point. Cette performance redonne confiance à la sélection algérienne, dont le moral est désormais au beau fixe et qui nourrit l'ambition de poursuivre son parcours afin de décrocher une qualification pour la Coupe du monde.

Pour le second tour, prévu sous la forme d'un mini-championnat, les huit équipes qualifiées seront réparties en deux groupes de quatre, tout en conservant les points acquis lors du premier tour. La première poule regroupera les équipes issues des groupes A et B, à savoir le Nigeria, l'Algérie, l'Egypte et très probablement l'Angola. La deuxième poule sera composée des qualifiés des groupes C et D. À noter que l'Egypte et

le Nigeria partiront avec un avantage de deux points, un détail important puisque seuls les deux premiers de chaque groupe accéderont aux demi-finales. Dans cette phase décisive, l'Algérie affrontera l'Egypte dans un replay de la dernière finale de la CAN, ainsi que le vainqueur de la rencontre Angola - Gabon (groupe B).

H. H.

CAN de handball : L'Algérie valide son billet pour le second tour